



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2022/2162

Programmation au titre de l'exercice 2022 dans le cadre de la convention territoriale de Lyon du contrat de ville 2015-2023 de l'agglomération lyonnaise - Cofinancement des postes des missions territoriales et des actions d'ingénierie sous maîtrise d'ouvrage de la Ville de Lyon

Direction du Développement Territorial

Rapporteur : M. GIRAULT Jean-Luc

SEANCE DU 15 DÉCEMBRE 2022

LISTE DES DELIBERATIONS AFFICHEE LE : 20 DECEMBRE 2022

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 8 DECEMBRE 2022

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

DELIBERATION PUBLIEE LE : 23 DECEMBRE 2022

PRESIDENT : M. DOUCET Grégory

SECRETAIRE ELU : Mme ZDOROVITZOFF Sonia

PRESENTS : Mme PERRIN, M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGHEY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVITZOFF, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, M. BLANC, Mme DE MONTILLE, M. SOUVESTRE, Mme BOUAGGA, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVALE, M. DRIOLI, M. GENOUVRIER, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, Mme FRERY, Mme GEORGEL, M. KIMELFELD, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, Mme BACHA-HIMEUR, M. SECHERESSE, Mme GAILLIOUT

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : Mme LEGER (pouvoir à M. PRIETO), M. CHIHI (pouvoir à Mme DUBOT), M. GIRAUD (pouvoir à Mme RUNEL), M. COLLOMB (pouvoir à M. CUCHERAT), Mme FERRARI (pouvoir à M. KIMELFELD)

ABSENTS NON EXCUSES :

2022/2162 - PROGRAMMATION AU TITRE DE L'EXERCICE 2022 DANS LE CADRE DE LA CONVENTION TERRITORIALE DE LYON DU CONTRAT DE VILLE 2015-2023 DE L'AGGLOMERATION LYONNAISE - COFINANCEMENT DES POSTES DES MISSIONS TERRITORIALES ET DES ACTIONS D'INGENIERIE SOUS MAITRISE D'OUVRAGE DE LA VILLE DE LYON (DIRECTION DU DEVELOPPEMENT TERRITORIAL)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 28 novembre 2022 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

I- Cofinancements des postes et actions d'ingénierie

A l'occasion de la séance du Conseil municipal du 20 septembre dernier, vous avez approuvé la délibération n° 2022/2004 portant sur les demandes de cofinancement auprès de l'Etat (Agence Nationale de la Cohésion des Territoires) pour les postes des missions territoriales de maîtrise d'œuvre urbaine et sociale et les actions sous maîtrise d'ouvrage de la Ville de Lyon.

Le dispositif de mise en œuvre opérationnelle est notamment composé des équipes territoriales de maîtrise d'œuvre urbaine et sociale. Ces équipes sont constituées de directeurs ou chefs de projet, salariés de la Métropole de Lyon, ainsi que de chargés de mission salariés de la Ville de Lyon. Elles ont pour mission de mettre en œuvre les projets de territoire des quartiers inscrits dans la géographie prioritaire du contrat de ville 2015-2023 de Lyon.

Il s'agit désormais de compléter le montage financier pour l'année 2022 avec les participations financières de l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU) et de la Métropole de Lyon qui font parallèlement l'objet d'une délibération du Conseil de Métropole.

C'est pourquoi, je vous propose d'autoriser et solliciter les participations financières pour les postes figurant dans les tableaux ci-après :

II- Plan de financement des postes sous maîtrise d'ouvrage de la Métropole de Lyon :

Sites	Coûts de postes prévisionnels 2022	Participations financières		
		Métropole	ANRU	Commune
Lyon 8 ^{ème} Directeur mission Entrée Est	78 457 €	26 152 €	38 333 €	13 972 €
Lyon 9 ^{ème} Directeur mission Duchère (jusqu'au 01/04/2022)	24 149 €	8 050 €	9 583 €	8 050 €
Lyon 9 ^{ème} Directeur mission Duchère (à partir du 01/09/2022)	26 318 €	8 773 €	12 778 €	8 773 €
Lyon 9 ^{ème} Directeur adjoint mission Duchère	87 148 €	34 859 €	0 €	46 750 €
Totaux	216 073 €	77 834 €	60 694 €	77 545 €

Pour mémoire, la Ville de Lyon a versé en 2021 une subvention de 77 638 euros à la Métropole de Lyon.

III- Plan de financement des postes sous maîtrise d’ouvrage de la Ville de Lyon :

POSTES				ANCT	ANRU	Métropole	VDL
Territoire	Fonction	N° de poste	Coût prévisionnel	Montant	Montant	Montant	Montant
1 / 7	Chargé de mission territorial	8853	42 958	0	0	15 035	27 923
1/3/7	Directeur de projet Quartiers Anciens	8595	67 639	7 000	0	23 674	36 965
1/3/7	Chargé de mission habitat GSUP	8852	47 347	0	0	16 571	30 776
3/7	Chargé de mission territorial	8854	37 751	0	0	13 213	24 538
5/9	Chef de projet territorial	7374	72 018	7 000	0	28 807	36 211
8	Chargé de mission habitat/urbain	8855	52 215	0	15 834	20 886	15 495
8	Chargé de mission territorial		30 823	0	0	12 329	18 494
8	Chargé de mission territorial	7369	42 869	0	0	17 148	25 721
8	Chargé de mission territorial	7373	47 870	0	0	19 148	28 722
8	Chargé de communication	9488	50 607	0	15 833	20 243	26 951
8	Chargé de mission GSUP	13190	44 919	0	0	17 968	27 897
9	Chargé de mission GSUP	7371	63 065	0	0	25 226	37 839
9	Chargé de mission habitat/urbain	8594	78 746	0	15 834	31 498	31 414
9	Chargé de mission territorial	8857	38 648	7000	0	15 459	16 189
9	Responsable de communication	9613	48 894	0	15 833	19 558	13 503
9	Chargé de communication	9487	58 284	0	0	23 314	34 970
TOTAL GENERAL			824 653 €	21 000€	63 334 €	320 077 €	420 242€

Pour mémoire, la Métropole a accordé pour ces postes en 2021 une subvention à la Ville à hauteur de 400 412 euros.

IV- Plan de financement des actions sous maîtrise d'ouvrage de la Ville de Lyon :

Arrondissement	Actions	Coût prévisionnel	Métropole de Lyon
8 ^{ème} / 9 ^{ème}	Communication et concertation 8 ^{ème} / 9 ^{ème}	40 000 €	10 000 €
Tout Lyon	Enquêtes écoute habitants	40 000 €	17 200 €
Tout Lyon	Evaluation en continu de la convention territoriale	77 000 €	32 340 €
TOTAL		157 000 €	59 540 €

Par ailleurs, la demande de participation de l'Etat (Agence Nationale de la Cohésion des Territoires) à hauteur de 35 000 euros a été approuvée lors de la séance du Conseil municipal du 20 septembre dernier.

Vu le contrat de ville 2015-2023 ;

Vu l'avis du Conseil des 1^{er}, 3^e, 5^e, 7^e, 8^e et 9^e arrondissements ;

Ouï l'avis de la commission Culture - Démocratie locale - Politique de la ville - Vie étudiante ;

Vu le rectificatif déposé sur l'Espace élu-es :

a) - Dans le DELIBERE » :

- lire :

« 3- M. le Maire est autorisé à solliciter la participation financière de la Métropole de Lyon pour trois actions réalisées sous maîtrise d'ouvrage de la Ville de Lyon, à raison de **59 540** euros et à signer les conventions financières correspondantes »

- au lieu de :

« 3- M. le Maire est autorisé à solliciter la participation financière de la Métropole de Lyon pour trois actions réalisées sous maîtrise d'ouvrage de la Ville de Lyon, à raison de **XXXX** euros et à signer les conventions financières correspondantes.»

DELIBERE

- 1- Attribution d'une subvention d'un montant de 77 545 euros à la Métropole de Lyon, à titre de participation de la Ville de Lyon aux coûts des postes des agents de la Métropole.
- 2- M. le Maire est autorisé à solliciter les participations financières de la Métropole de Lyon et de l'ANRU pour les postes des agents de la Ville de Lyon, à raison de 320 077 euros pour la Métropole de Lyon et de 63 334 euros pour l'ANRU, ainsi qu'à signer les conventions financières correspondantes.
- 3- M. le Maire est autorisé à solliciter la participation financière de la Métropole de Lyon pour trois actions réalisées sous maîtrise d'ouvrage de la Ville de Lyon, à raison de 59 540 euros et à signer les conventions financières correspondantes.
- 4- Les recettes correspondantes seront inscrites au budget de l'exercice, comme suit :
 - lignes de crédit 42246 et 42254 - nature 74718 - fonction 420 ;
 - ligne de crédit 42257 - nature 74788 - fonction 420 ;
 - lignes de crédit 85272 et 85273 - nature 74758 - fonction 420.
- 5- La dépense correspondante, soit 77 638 euros, sera prélevée sur l'exercice 2022, sous réserve du vote du budget 2022, sur la ligne de crédit 96539, nature 657351, fonction 420.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Le Maire,

Grégory DOUCET